

Paris, le 24.04.2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Protection de l'enfance : Des actions coordonnées entre les Départements et l'Etat

Dans le contexte dramatique de crise sanitaire que traverse la France, la protection des enfants les plus vulnérables et de leurs familles fait l'objet d'une grande vigilance et d'une mobilisation toute particulière de l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels les Départements, compétents en matière d'aide sociale à l'enfance.

Rappelons que plus de 340 000 mesures sont prises en faveur de mineurs en danger en France (placements et mesures éducatives).

Dès le début de la crise, les Conseil départementaux ont veillé à préserver la continuité de missions de protection des mineurs (structures, familles d'accueil, actions éducatives à domicile). D'emblée, ils ont toutefois été confrontés au problème concret de la dotation en masques, tant pour les enfants confiés que pour les personnels chargés de leur accompagnement. Cette situation est désormais en passe d'être réglée.

Les personnels de l'aide sociale à l'enfance, auquel l'ADF souhaite rendre un hommage appuyé, font preuve d'une mobilisation constante, pour prévenir et protéger. De même, l'action du 119, qui enregistre, hélas, une très forte progression des appels, est déterminante pour le repérage des situations de risque ou de danger. Le travail mené en lien étroit avec les cellules de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes des Départements, est en effet capital en période de confinement. De nombreux Départements ont également mis en place des dispositifs complémentaires d'urgence (ouverture de nouveaux foyers, puéricultrices mobilisées, numéros de mobile en lien avec la gendarmerie...)

A la faveur d'un échange cet après-midi entre Nicole Belloubet, Garde des Sceaux, Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat en charge de la Protection de l'Enfance, Dominique Bussereau, Président de l'ADF et Frédéric Bierry, Président de la Commission affaires sociales de l'ADF, la coordination locale des interventions des Départements et de l'Etat dans leurs missions respectives, va être renforcée, notamment avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse en lien avec les Parquets.

Dans l'optique du déconfinement, et dans le strict respect des conditions sanitaires, la question de la reprise progressive des droits de visites sans hébergement des parents, fait également l'objet d'une attention conjointe de l'ADF et du Secrétariat d'Etat chargé de la

Protection de l'Enfance. Leur attention commune se porte également sur la situation des assistants familiaux, qui représentent une majorité des accueils en protection de l'enfance et qui apportent durant cette période une contribution indispensable pour l'accueil des nouvelles situations d'enfants protégés.

La vigilance des Départements, dans une période où les situations de violences intrafamiliales peuvent être exacerbées, est renforcée. La Protection de l'Enfance est l'affaire de tous.

#### A PROPOS DE L'ADF :

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents de 103 collectivités adhérentes, dont 96 Départements et 7 collectivités territoriales à compétences départementales.

Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics
- Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux
- Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.